



EXTRAIT N°66/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

PRÉFECTURE DE MARTINIQUE
REÇU LE
10 OCT. 2024

Contrôle de Légalité

Date de la convocation :
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 3
Absents 4
Excusés 4

En cours de Séance :
Présents 24
Procurations 3
Absents 2
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clémence.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

AUTORISATION DE CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Le Maire expose :

La construction d'un nouveau Centre de Secours pour la Commune de Saint-Joseph, se justifie par deux raisons principales. La première, est liée aux nombreuses réparations à n'en point finir qui n'ont pas pu résister à l'état de vétusté avancé de l'actuel centre de Secours. La seconde raison, est due à la mauvaise implantation de l'actuel centre de secours logé au cœur du centre du bourg. Celle-ci, ne correspond plus à l'évolution démographique urbaine de la Ville et n'obéit plus à la naissance de nouvelles exigences liées à la réactivité et à la rapidité des sorties, lors des interventions des sapeurs-pompiers.

La réalisation de cette acquisition, se justifie par un souci ultime de permettre au Service d'Incendie et Secours (SIS) de construire le nouveau Centre de secours, sur une parcelle de 3500 m² à détacher de la parcelle S 1530, qui collera non seulement aux réalités de la Commune de Saint-Joseph en termes de modernité et de commodité, mais également aux attentes des habitants qui ne font que s'accroître.

Il est donc nécessaire de conclure un Bail emphytéotique administratif (BEA), au sens des dispositions des articles L.1311-2 et suivants du Code général de collectivités territoriales, qui transfère au locataire (emphytéote), l'ensemble des droits du propriétaire immobilier (construction, agrandissement, location, construction d'hypothèques) durant une période comprise entre 18 ans minimum et 99 ans maximum.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à définir le cadre et les conditions de mise en œuvre du bail emphytéotique administratif avec le SIS
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes y afférents avec le SIS

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.



Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Pour le Maire, et par délegation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le